

Avis du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

Projet de décret portant coordination et prorogation des adaptations aux règles de construction des logements applicables à Mayotte

Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

Vu la saisine du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique en date 29 octobre 2024 du projet de texte susmentionné ;

Vu le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique en date du 12 novembre 2024 ;

En introduction, l'administration indique qu'en raison du contexte économique et social très difficile rencontré à Mayotte, les acteurs locaux de la construction ont fait part de leur souhait de pouvoir bénéficier du maintien des dérogations à certaines règles de construction non adaptées au contexte local ou pouvant présenter des difficultés d'application, sans pour autant toucher aux règles relatives à la sécurité. L'analyse des textes applicables à Mayotte justifie par ailleurs une mise en coordination des règles de construction concernées dans le Code de la Construction et de l'Habitation, le Code de la Santé Publique et le décret d'urgence du 30 janvier 2002.

Après examen de ce projet de texte, le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) émet les observations suivantes :

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur l'exigence de simplification des réglementations et des normes dans la construction :**

Néant

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le coût global de la construction (études, exploitation, construction/rénovation, exploitation/maintenance, fin de vie/destruction) et au titre de l'impact économique des dispositions du texte pour la filière bâtiment :**

Néant

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le développement de l'offre de bâtiment de qualité et abordable :**

La FEDOM a salué cette dérogation sur Mayotte au vu du contexte économique local.

Après délibération et vote de ses membres sur le projet de décret portant coordination et prorogation des adaptations aux règles de construction des logements applicables à Mayotte, **le Conseil émet un avis favorable.**

Votes :

CONTRE : Néant

POUR : USH / UNSFA / FPI / FNE / UNTEC / SYNTEC / CINOV / FFB / FFB PH / SCOPBTP / AIMCC UICB / France ASSUREURS / FDMC / GPFDI / FFMI / Bertrand DELCAMBRE / Philippe PELLETIER / Anne-Lise DELORON

Abstention : FILIANCE / FIEEC / CNOA / SYNASAV

Christophe CARESCHE

Le 12 novembre 2024,

Christophe Caresche

Président du Conseil supérieur de la construction
et de l'efficacité énergétique